

Sujet : [INTERNET] Participation à l'enquête publique relative à la construction de la voie nouvelle entre la RD 1201 et le chemin de Branchy

De : > sylvie.renaudat (par Internet) <sylvie.renaudat@hotmail.fr>

Date : 18/10/2023 à 15:02

Pour : "ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr" <ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur,

Veillez trouver en pièce jointe notre avis FAVORABLE à cette construction et notre argumentation.

Cordialement.

S.Renaudat

— Pièces jointes : —

RD201Branchy.pdf

113 Ko

M. et Mme. Renaudat
16 route des Emognes
74600 Seynod

Le 03/10/2023

Objet : Raccordement RD201/Branchy

Bonjour Monsieur Jacquemin

Nous habitons route des Emognes et nous sommes favorables à ce projet pour les raisons suivantes :

- 1) Le rond-point des Neigeos est très en devers et dangereux, il est inadapté au flux de transit qui majoritairement en fait presque le tour complet. Beaucoup de conducteurs s'y engagent sans ralentir suffisamment.
Certains chauffards n'hésitent pas à doubler le bus montant à son arrêt malgré l'aménagement qui devrait interdire cette pratique,
- 2) Les chicanes en haut du Crêt-d'Haut provoquent des bouchons, des accrochages et des rixes à certaines heures. Ces arrêts de véhicules sont aussi une pollution supplémentaire que réduirait la voie proposée.
- 3) Une autre source de pollution est la longueur de trajet parcouru par les automobilistes : 700 m par la transversale contre environ 1500 m actuellement par route des Emognes/Prés Bouveaux.
- 4) Ce transit important représente un danger à proximité de lieux publics comme l'école des Neigeos, l'école de musique, C'nos terroirs, le site de la butte St Martin (église, salle des fêtes), le cimetière...
- 5) Le bitume des voies Emognes et Prés-Bouveaux souffre énormément sous ce trafic.
- 6) Les nuisances sonores dans ces zones résidentielles commencent vers 4 heures du matin.
- 7) Pour les riverains, il est très difficile de manœuvrer en toute sécurité à certaines heures pour entrer ou sortir de leur domicile. Nous avons plusieurs fois frôlé l'accident.
- 8) Des véhicules ont déjà terminé leur course dans des jardins.
- 9) Des semi-remorques (35 tonnes !) empruntent parfois les routes des Emognes et des Prés-Bouveaux.
- 10) Concernant le volet écologiste, nous constatons que le profil en long épargne les zones humides, le boisement d'intérêt communautaire et en grande partie le chemin des Muriers prisé des promeneurs.

Concernant le volet acoustique, nous déplorons que des écrans acoustiques n'apparaissent pas sur le profil en travers de l'ouvrage proposé, faut-il en conclure qu'ils ne sont pas intégrés en amont du projet ? Pour le bien-être des populations proches et des promeneurs du chemin des Muriers, il nous semble impératif d'intégrer au projet des écrans acoustiques.

Cette voie fut une promesse de campagne de certains élus par le passé, la pression immobilière est restée prioritaire et donc la circulation Emognes/Prés-Bouveaux est devenue catastrophique et le terme est faible.

Malgré l'artificialisation du sol que va entraîner ce projet, nous y sommes favorables pour toutes les autres raisons que nous invoquons.

En attente une décision favorable, veuillez recevoir Monsieur l'expression de toute notre considération.

M. et Mme. Renaudat.

Sujet : [INTERNET] Projet de route à Seynod - Avis défavorable

De : > de-saint-vaast.daniele (par Internet) <de-saint-vaast.daniele@orange.fr>

Date : 18/10/2023 à 17:57

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique au sujet du projet de route à Seynod reliant le rond point de la Mouette au chemin de Branchy, je voulais vous faire part de mon avis défavorable.

Cordialement,

Guillaume de Saint Vaast

Sujet : [INTERNET] Contribution à la consultation publique - raccordement chemin de Branchy
- Ville d'Annecy

De : > lisabarrucan (par Internet) <lisabarrucan@gmail.com>

Date : 18/10/2023 à 21:41

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Bonjour,

Dans le cadre de la consultation publique liée à la construction de la voie entre la RD1201 et le chemin de Branchy, vous trouverez ci-dessous mes remarques an tant que riveraine du projet :

- Le rapport floristique précise l'abatage de 3 arbres d'intérêt notamment par leur âge et leur envergure. Ainsi, je recommande a minima la plantation de 3 grands arbres d'essence locales déjà suffisamment développés de sorte à apporter plus rapidement un écosystème similaire à celui qui sera détruit,

- Par ailleurs je m'interroge sur les mesures qui seront mises en place lors de la phase travaux afin d'éviter toute dégradation du milieu avoisinant par les ouvriers et les installations de chantier. Je demande à ce titre que les entreprises intervenantes appliquent une charte "Chantier Vert" ce qui les responsabiliserait sur le milieu sensible dans lequel s'inscrit le projet et les engagerait sur la bonne tenue du chantier et la gestion des déchets. De plus, je demande à ce que les rapports de suivi floristiques et faunistiques pendant et après le chantier soient mis à disposition du public,

- Enfin, je demande à ce qu'Amazon s'engage à ne pas profiter la construction de cette voie pour augmenter son activité. En effet, cette liaison de raccordement étant devenue nécessaire par la seule activité de cette entreprise, une augmentation de la mise en circulation des camions de livraison serait contre-productive et conduirait au sous-dimensionnement prématuré de la liaison routière à construire. Il en est de même pour toute activité qui sera construite autour de cette route et qui compromettrait grandement la pérennité de l'ouvrage, sans parler des enjeux environnementaux qui s'en trouveront d'autant plus renforcés.

Pour finir, j'insiste sur la nécessité d'arrêt de l'éclairage routier la nuit qui me semble indispensable tant pour l'activité et le respect de la faune nocturne que pour celui des riverains. En effet la pollution lumineuse constitue un enjeu de plus en plus prenant dans les milieux urbains et périurbains.

Ainsi, je me positionne de façon plutôt **défavorable** sur ce projet.

En vous remerciant par avance pour la prise en considération de cet avis,

Cordialement,

Lisa BARRUCAN
33 CHEMIN DES PRES BOUVAUX

Sujet : [INTERNET] Enquête publique sur projet de création d'une nouvelle voie routière en vue de raccorder la RD 1201 au chemin de Branchy

De : > y.maudet (par Internet) <y.maudet@laposte.net>

Date : 18/10/2023 à 22:30

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Bonjour,

j'ai découvert l'existence de ce projet par le panneau affiché au rond point dit de la mouette sur la route d'Annecy - Aix les bains.

J'ai découvert par là qu'une fois de plus les élus qui décident de ces projets viennent compenser un état de fait qu'ils contribuent eux-mêmes à nourrir et développer. Au lieu de réfléchir en amont, ils constatent au bout de quelque temps qu'il faudra remédier à des problèmes qu'ils n'ont pas su ou voulu voir lorsqu'il en était encore temps.

On a développé et on ne cesse de développer des zones d'habitation à l'intérieur des périmètres urbains et en périphérie immédiate des ceux-ci. Il est bien évident que cela impacte fortement le trafic routier, depuis déjà longtemps, mais plus encore depuis quelques années.

Les motifs évoqués pour procéder à cette déviation étaient prévisibles. Y remédier par cette disposition ne fera que déplacer le problème puisqu'à long terme cela s'avèrera insuffisant. En attendant, on aura détruit une partie supplémentaire de zone verte et fait gagner à l'urbanisation et à l'artificialisation des sols un grand nombre d'hectares de plus. De plus, rien n'est dit sur les futurs aménagements probables autour de cet axe nouvellement créé. Comme tout ce qui se trouve proche d'une zone urbaine, il est quasi assuré que ces espaces seront dans quelques années dévolus à un aménagement qui élargira la zone d'artificialisation des sols.

Rien n'est dit non plus, sinon de façon très marginale, dans le compte rendu des délibérés du conseil municipal qui a entériné le projet, de l'impact routier dû au géant du commerce en ligne Amazon, qui se voit offrir - aux frais du contribuable - un axe routier quasi exclusif. Cette société, dont on sait le peu d'impôts qu'il paie en France, participe t'elle au financement de ce projet? Comment se fait-il que si peu de visibilité sur les perspectives routières ait pu leur faire octroyer le droit de s'installer à cet endroit?

Il ressort que ce projet, non seulement impacte durablement l'environnement encore relativement préservé de cette zone péri-urbaine, mais le fait au profit, au moins partiel, d'un acteur économique privé. A ce titre, l'utilité publique du projet est loin d'être avéré.

En voulant remédier à un problème certes important de circulation de cette façon ponctuelle, en dehors d'une perspective globale (sans, notamment, aucune prévision de transport public digne de ce nom sur toute l'agglomération), la ville d'Annecy s'engage dans une voie que bon nombre de villes en France ont déjà connu qui est une extension routière et urbaine de plus en plus forte, repoussant et détruisant les espaces de campagne et de nature qui subsistent encore aux périphéries des villes. A l'heure du changement climatique et de l'urgence de préservation qu'il entraîne, ce projet ne répond pas non plus au besoin public.

Je vous remercie de la prise en compte de cet avis.

Je vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

Yannick MAUDET